

## **Compte rendu de la séance du 31 janvier 2020**

**Présents :** M. BONNET Bernard, Mme MOLLARET Françoise, M. GUYON Thierry, Mme FAURE Murielle, M. PERRIN David, M. BAREL Thierry, M. FAVERJON Philippe, M. PATOUILLARD Cédric, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme BRUNON Hélène, Mme LE GALL Martine, Mme MERLE Anne-Marie, Mme RODRIGUEZ Frédérique, M. FOURNIER Jean-Michel.

**Excusés :** Mme BARD Ingrid, M. MOUSSU Stéphane, M REYMONDON Frédéric, M. MAYET Ywan.

**Secrétaire de la séance :** Mme. MOLLARET Françoise.

Monsieur Le Maire ouvre la séance.

### **Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert A.GE.D.I ( DE 2020 001)**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I.

### **Acquisition ancienne chapelle Centre Bourg à l'Immobilière Rhône Alpes ( DE 2020 002)**

Monsieur le Maire fait part de la possibilité pour la commune de procéder à l'acquisition de l'ancienne chapelle en centre-bourg. Le Conseil d'Administration de l'Immobilière Rhône Alpes s'est prononcé favorablement sur une cession à la commune pour l'euro symbolique. La parcelle représente 116 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la parcelle section B 2456. Cette parcelle complémentaire permettra d'optimiser l'aménagement en cours. Le Conseil adopte à l'unanimité cette acquisition.

### **Avenant n°1 au lot n°2 Réseau humide - assainissement marché Requalification du Centre Bourg ( DE 2020 003)**

Monsieur le Maire présente un avenant n°1 au marché de Requalification du centre-bourg pour le lot n°2 Réseaux humides - assainissement :

La prise en compte de travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial mais rendus nécessaires en cours de chantier, à savoir :

–Dépose de canalisation amiante ciment chemin de Chabannes et rue Traversière suite à la réalisation de sondages avant démarrage des travaux.

–Ajustement des quantités sur les prestations réellement réalisées.

Le montant de l'avenant présenté s'élève à 2832,30 € HT soit 3398,76 euros TTC.

Le nouveau montant du marché est donc de 40383,00 € HT soit 48459,60 € TTC.

Cet avenant est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

### **Avenants marché aménagement d'un espace associatif ( DE 2020 004)**

Monsieur le Maire présente le bilan des travaux concernant l'aménagement de l'ancienne caserne en espace associatif. A ce titre, il présente plusieurs avenants au Conseil Municipal :

-Avenant n°1 lot n°1 Maçonnerie : travaux supprimés pour un montant de 1 450 euros HT soit 1 740 euros TTC; le nouveau montant du marché s'élevant à 25 898,21 euros HT soit 31 077,85 euros TTC.

- Avenant n°2 lot n°2: Menuiseries extérieures alu pour travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial mais rendus nécessaires en cours de chantier à savoir, habillage trespas de l'entrée 1 790 euros HT, changement vitrage œil de bœuf pour 400 euros soit un total de 2 190 euros HT.
- Avenant n°2 lot n°3 Menuiseries intérieures : de nombreux travaux n'ayant pas été nécessaires, le montant en moins concernant l'avenant s'élève à 1 954,24 euros HT soit 2 345,08 euros TTC ; le nouveau montant du marché est donc de 9 815,02 euros HT soit 11 778,02 euros TTC.
- Avenant n°1 au lot n°7 Plomberie sanitaire ventilation : travaux complémentaires concernant la pose et le raccordement d'un branchement de machine à laver, création d'un réseau en attente eaux vannes, fourniture et pose cuvette suspendue rallongée, fourniture et pose d'un évier à encastrer inox.. le montant de l'avenant s'élève à 1 119,20 euros HT soit 1 343,04 euros TTC ; le nouveau montant du marché est donc de 11 846,40 euros HT soit 14 215,68 euros TTC.

Ces avenants sont adoptés par le Conseil Municipal.

### Principe d'aménagement zone AUc à Pommerlet partie SUD ( DE 2020 005)

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de se prononcer sur le plan d'aménagement de la zone AUc à Pommerlet, partie SUD. L'objet est de prévoir une voie suffisante afin de desservir les parcelles concernées en toute sécurité.

La voie de desserte devra présenter une largeur de 4 mètres prise pour moitié sur la parcelle section D 567 et D 564 puis en totalité sur la parcelle section D n°564, avec une zone de retournement à l'angle droit de la nouvelle voie. Ce principe d'aménagement est validé par le Conseil.

### Soutien au lycée Jacob HOLTZER/Ville de Firminy ( DE 2020 006)

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de la Ville de Firminy au sujet des menaces de fermetures de certaines sections d'enseignement professionnel dès la rentrée scolaire 2020. Il donne lecture du vœu adopté en conseil municipal de la ville de Firminy et fait part du soutien attendu par M. le Maire de Firminy des communes voisines de la vallée de l'Ondaine. A ce titre, il demande au Conseil de se prononcer : ce dernier approuve cette solidarité envers la ville de Firminy et le Lycée Jacob HOLTZER.

### Projet de cession d'une partie du domaine public à Montvel :

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un particulier d'acheter une partie du domaine public à Montvel, l'espace concerné n'engendrant pas de contraintes particulières, et s'agissant d'un délaissé de voirie, le Conseil ne voit pas d'opposition de principe contre cette demande. Un géomètre pourra être missionné par le demandeur et à ses frais afin de lancer la procédure.

### Informations diverses

- M. PERRIN indique qu'il ne reste plus que la réalisation du béton drainant sur la place, et que sa mise en œuvre est liée à la météo. Le mobilier urbain sera également installé. Il rappelle qu'un arrêté de Monsieur le Maire vient réglementer le stationnement sur la zone bleue à 30 minutes maximum de 8h00 à 19h00 du lundi au dimanche inclus. La signalétique appropriée sera mise en place. Concernant la future place du marché, une réflexion est en cours pour son organisation et son fonctionnement.
- M. PERRIN indique que concernant l'arrêté de péril à Morier, les travaux de sécurisation ont été effectués par les Ets Bonnefoy conformément à la demande de l'expert. L'abris-bus a également été mis en place à Antouillieux.
- Mme. BRUNON présente le règlement intérieur de l'espace associatif permettant une utilisation des locaux dans le respect des lieux et du mobilier.
- Monsieur le Maire indique que concernant le projet de labellisation Espace Sport Pleine Nature, les topoguides vont bientôt être édités et mis en vente.

### Comptes-rendus des commissions :

- ✓ Commission scolaire : prochain conseil d'école le 14 février. Mme. MOLLARET informe le Conseil que le service minimum d'accueil a été mis 3 fois en place suite aux différents mouvements de grève.
- ✓ Monsieur le Maire informe que la commission communale des impôts s'est réunie comme habituellement une fois par an pour examiner les différentes autorisations d'urbanisme.

\*Prochain Conseil : le 21 février 2020 à 20H00